

RELEVÉ DE DECISIONS BUREAU DU 8 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation des conseillers : 03/09/2020

Délégués présents : Bernard BLAIMONT ; Jean – Marie OUDART ; Marie – France KUBIAK ; Lionel VUIBERT ; Jean – Paul DOSIERE ; Bernard MAIRIEN ; Nicolas POIRET ; Guy CAMUS ; Yves BREDY ; Chantal HENRIET ; Cédric PATE ; Gilles DUANT ; Sébastien LAURENT ; Thierry MERCIER ; François JUSTINE ; Christian BELLOY ; Benoît DELETANG.

Absents excusés : Daniel THOMAS ; Pascal MAUROY ; Alain LOMORLETTE (**pouvoir à Lionel VUIBERT**) ; Didier BEGAUD ; Jean – Luc PETRE (**pouvoir à Bernard BLAIMONT**).

Conseillers Départementaux et autres invités : Françoise JEANNELLE (présente) ; Hugues MAHIEU (absent) ; Brigitte LOIZON (absente).

Le compte – rendu du Bureau du 9 Mars 2020 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

1) Calendrier et orientations de travail du début de mandat

Le Bureau retient les phases de travail et orientations suivantes :

Phase : mise au point des orientations du mandat

- ⇒ Enquête auprès des élus envoi le 10 Septembre retour 30 Septembre 2020,
- ⇒ Première série de réunions des commissions thématiques du 15 Septembre au 5 Octobre 2020,
- ⇒ Echanges en Commissions de secteur et synthèse au Conseil du 22 Octobre 2020.

Phase : montage nouveaux programmes d'actions (1^{ère} tranche 2020 – 2023)

- ⇒ Retour enquête projets auprès des communes (30 Septembre) puis présentation synthétique des principales propositions en commissions de secteur,
- ⇒ Montage des programmes Contrat de Territoire (annuellement), plan de relance Etat, etc.

Phase : montage pacte financier et fiscal puis projet de territoire (2021 – 2026)

- Elaboration du pacte financier et fiscal (validation en Juin 2021),
- Elaboration d'un Projet de Territoire pour le mandat (vote en Octobre ou Décembre 2021).

2) Préparation de la conférence intercommunale des Maires

Le Bureau donne un avis favorable aux propositions suivantes.

2.1) Orientations pour élaboration d'un pacte de gouvernance et de partenariat avec les communes

- ⇒ Partenariat de participation à l'élaboration des politiques et programmes de la Communauté de Communes (enquête, concertation en Commissions de secteur ou Conférence des maires),
- ⇒ Partenariat de transmission et d'échanges d'information avec les communes sur les demandes d'aides relatives aux projets des particuliers, associations, entreprises, agriculteurs, acteurs du tourisme dans les domaines de l'habitat, de l'économie, du tourisme, des sports, de la culture, de l'environnement,

- ⇒ Partenariat sur le lancement et suivi de projet ou d'opération de la Communauté de Communes sur la commune (avis de la commune au stade projet, implication dans suivi),
- ⇒ Partenariat pour gestion des locations de logements, locaux et terrains professionnels, ventes d'immeuble ou terrain par la Communauté de Communes sur la commune (avis et informations préalables des communes),
- ⇒ Partenariat pour mutualisation de gestion avec les communes dans les domaines de l'assainissement, de la gestion des Ordures Ménagères, de la gestion des gymnases, des Maisons de Services, etc.,
- ⇒ Partenariat pour conseil et accompagnement d'opérations communales,
- ⇒ Partenariat d'échanges et d'information avec secrétariat de mairie
- ⇒ Partenariat en matière de communication (lettre mensuelle, site internet partagé, diffusion des bulletins et documents).

2.2) Elaboration Plan Local d'Urbanisme intercommunal en partenariat avec les communes

Le PLUi est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la communauté de communes :

- étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire,
- construit un projet de développement durable,
- le formalise dans des règles d'utilisation du sol.
- C'est un outil qui vise :
 - à préserver l'activité des acteurs économiques présents sur le territoire,
 - à choisir le modèle de développement que l'on souhaite pour notre territoire et pour faire face aux enjeux environnementaux à venir,
 - à préserver et mettre en valeur ses atouts,
 - à garantir la qualité du cadre de vie des habitants.
- C'est permettre à chaque commune d'exprimer sa spécificité et de prendre part à la réflexion.
- C'est une réflexion d'aménagement à 10 / 15 ans.
- 5 ans d'élaboration, planning :
 - Réalisation d'un pré-diagnostic du territoire avec rencontre des communes dotées d'un PLU jusqu'à l'automne 2020,
 - Modalités de participation des communes débattues en Conférence Intercommunale des Maires en septembre 2020 suivi de la prescription de l'élaboration du PLUI.
 - Lancement de la consultation du (des) bureau(x) d'étude au premier trimestre 2021,
 - Réalisation du diagnostic du territoire et restitution pour avril 2022,
 - Réalisation du Programme d'Aménagement et de Développement Durable avec débat en Conseil de Communauté et en Conseil Municipal en juillet 2023,
 - Réalisation du zonage, des Orientations et de Programmation et des Règlements pour un arrêt de projet en Conseil de Communauté en juillet 2024,

Débat en conférence des Maires et en Conseil de Communauté sur le projet arrêté complété de l'avis des Personnes Publiques Associées et de l'enquête publique pour une approbation prévue en septembre 2025.

2.3) Transfert de pouvoirs de police spéciale sur certaines compétences de la Communauté de Communes

- ⇒ Transfert du pouvoir de police spéciale au Président de la Communauté de Communes uniquement pour l'assainissement,
- ⇒ Transfert du pouvoir de police spéciale au Président du SICOMAR pour la collecte des déchets avec l'élaboration et l'application du règlement de collecte.
- ⇒ Refus des autres transferts qui doivent demeurer de la responsabilité des maires (gens du voyage, sécurité des bâtiments et édifices menaçant ruine, manifestations culturelles et sportives, dépôts sauvages de déchets).

Il pourrait être prévu un accompagnement des services de la Communauté de Communes à la demande du maire pour la gestion de certains dossiers difficiles (édifices menaçant ruines, dépôts sauvages, etc.).

3) Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : Réponse à appel à projet régional urbanisme durable pour engagement d'une démarche Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)

Le Bureau décide à l'unanimité de :

- Engager une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme pour animer l'élaboration du PLUi,
- Valider le plan de financement prévisionnel (coût 50 000 € HT),
- Répondre à l'Appel à Projet Urbanisme Durable de la Région Grand-Est pour une aide de 25 000 €,
- Solliciter des fonds européens dans le cadre du programme LEADER à hauteur de 15 000 €.

4) Demandes de subvention DSIL plan de relance pour rénovation thermique des logements de Bouvellemont et de Saulces Monclin ainsi que de l'immeuble Pré Waguet à Poix Terron (isolation de 5 logements)

Le Bureau décide à l'unanimité :

- Pour les logements de Bouvellemont et de Saulces-Monclin : de solliciter la subvention DSIL (aide de 19 017 € sur coût de 145 136 € TTC pour Bouvellemont et de 18 208 € sur coût de 122 753 € TTC pour Saulces Monclin),
- Pour l'immeuble rue du Pré Waguet : de solliciter la subvention DSIL (aide de 30%), Contrat de Territoire (aide de 20%) et Climaxion (aide de 20 255 €) sur un coût de 247 709 € TTC.

5) Programme chantiers du patrimoine en cours : avenant aux conventions avec Espace Environnement 08 pour interventions complémentaires à la demande avec les communes d'Yvernaumont, de Vaux Montreuil et de Vendresse

Le Bureau décide à l'unanimité :

- Sur le chantier d'Yvernaumont : de retenir les 4 jours d'intervention nécessaires à la réalisation de la tablette de finition du mur en rénovation (coût supplémentaire de 1 100 €),
- Sur le chantier de Vaux Montreuil : de retenir les 2 jours d'intervention nécessaires à la reprise d'étanchéité du bassin du lavoir du village de Vaux-Montreuil ; 2.5 jours d'intervention sur les 5 nécessaires à la réalisation du deuxième pan de toiture et 2 jours sur les 4 nécessaires pour la pose de briques sur les pourtours du bassin (coût supplémentaire de 2 337 €). Les jours restant seront à la charge de la commune (1 237 €),

- Sur le chantier de Vendresse : de retenir les 4 jours d'intervention (coût supplémentaire de 1 100 €) nécessaires au décapage de la peinture des fenêtres de l'église de la Cassine et de ne pas retenir l'intervention sur le local d'accès à l'horlogerie,
- D'autoriser le Président à signer les conventions tripartites avec Espace Environnement 08 et les communes.

6) Voie ferrée capillaire Sud Ardennes : convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau pour projet de transport bois scolyté avec Transport Clément

Le Bureau décide à l'unanimité de :

- Signer la convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau avec un coût de 2 093 € pour un projet de transport fret de bois en partenariat avec l'ONF et les Transports Clément à partir d'Octobre 2020.

7) Pôle d'entreprises de la Vence : adaptation des modalités de vente du local pour les transports Moustérien à la SCI « 1 Rue de la Croiseau » (pacte de préférence)

Le Bureau décide à l'unanimité de signer l'acte de vente avec les conditions particulières suivantes :

- La création de nouvelles servitudes de passage, de canalisations (assainissement, réseaux électrique et eaux pluviales)
- Un pacte de préférence permettant à la SCI d'acquérir prioritairement une bande de terrain dans le prolongement de la cour.
- Un pacte de préférence permettant à la Communauté de Communes d'acquérir prioritairement le local en cas de revente par la SCI, au prix maximum de 510 000 € H.T (prix de vente fixé en Octobre 2017 par la Communauté de Communes).

8) Pôle d'entreprises de Lucquy, déploiement de la fibre convention avec Losange pour implantation sous répartiteur optique

Le Bureau décide à l'unanimité de signer la convention d'occupation avec LOSANGE sur la parcelle AD n°196 lieu – dit « la gare ».

9) Projet de Trame Verte et Bleue des Vallées (Chesnois Auboncourt, Vaux Montreuil et Wignicourt) participation financière et signature de la convention avec l'association Le Renard

Le Bureau retient à l'unanimité le projet préservation de la biodiversité avec une plus -value « risque naturel » de ruissellement, et une vision pluridisciplinaire (agricole, écologie, pédologie, hydrographie, rhéologie) afin de proposer des actions concrètes adaptées au contexte local.

Le budget prévisionnel (en € TTC) est établi comme suit (72% investissement) :

	2021	2022	2023	Total
1 Etudes / diagnostics de trame verte et bleue				17 389
Identification des continuités écologiques	4 485	0	0	4 485
Inventaires faunistiques	4 784	4 620	0	9 404
Diagnostic ruissèlement	3 500			3 500
2 Actions de restauration / création de trame verte et bleue				124 345
Plantations de haies (3500m prévus sur 3 ans - 15 € / ml)	15 000	22 500	15 000	52 500
Aides achats plants pour particuliers (4 500m sur 3 ans - 7,56 € / ml)	11 340	11 340	11 340	34 020
Création de mares (30 mares - 10 mares /an)	8 500	8 500	8 500	25 500
Aménagements divers (nichoirs, hôtels à insectes, tous à hirondelles...)		1 000	1 000	2 000
Suivi et accompagnement des travaux	4 485	3 304	2 536	10 325
3 Animation et valorisation du projet de trame verte et bleue				30 860
3a Animation du projet indispensable à la réalisation des actions				
Coordination, pilotage, réunions acteurs	6 431	5 954	4 709	17 095
3b Valorisation du projet et sensibilisation des citoyens				
Communication dont conception sentier pédagogique	598	2 156	3 170	5 924
Animations grand public, enfants	1 196	1 232	1 268	3 696
Formations plantations et tailles	878	776		1 654
Réunions grand public (soirées débats, présentation résultats...)		1 540	951	2 491
Total	61 197	62 922	48 474	172 594

Le plan de financement est de 80% (Région Etat Agence de l'Eau), 10% communes et 10% Communauté de Communes.

Une convention de partenariat et financière sera signée avec l'association le ReNARD maître d'ouvrage pour la réalisation de ce projet.

10) Projets d'Atlas Communal Biodiversité à Saint Loup Terrier et Clavy Warby : Participation financière et signature de convention de partenariat avec les communes

Le Bureau retient à l'unanimité les projets avec les budgets prévisionnels suivants :

ATLAS CLAVY-WARBY		2021	2022	Total
Etudes / diagnostics Atlas Biodiversité				6 567
Inventaires faunistiques (chiroptères, mammifères, papillons, oiseaux)		4 834	89	4 923
Cartographie maillage de haies (photo-interprétation - SIG...)		1 645	0	1 645
Réalisation Plan d'actions biodiversité				3 352
Synthèse, rapport d'activités, présentation		1 196	2 156	3 352
Aménagements				4 550
Prairie fleurie, haies mellifères (500m)		0	4 550	4 550
Animations de la démarche				10 624
Coordination, pilotage, réunions acteurs		2 770	2 032	4 802
Animations grand public, scolaires : soirées film, débat, concours photo, ateliers et sorties pédagogiques...		1 826	3 996	5 822
Total		12 270	12 823	25 092

ATLAS SAINT-LOUP-TERRIER		2021	2022	2023	Total
Etudes / diagnostics Atlas Biodiversité					15 377
Inventaires faunistiques (chiroptères, reptiles, papillons, pollinisateurs)		11 085	0	0	11 085
Inventaire "Haies" (mise à jour)		0	308	0	308
Cartographie (occupation du sol; TVB, entités écologiques)		0	4 292	0	4 292
Réalisation Plan d'actions biodiversité					11 610
Synthèse, rapport d'activités, présentation		0	3 848	7 762	
Aménagements / matériels					11 671
Prairie fleurie, haies mellifères (250m), mares (5), coord. chantiers...		0	3 491	6 741	10 232
Matériels surveillance oiseaux, chiroptères, matériel informatique		1 439	0		1 439
Animations de la démarche					7 995
Frais de mission		203	253	136	591
<u>Animations grand public, scolaires</u>					
Soirée film, débat, concours photo, ateliers et sorties pédagogiques		2 194	2 610	2 601	7 405
	Total	14 920	14 802	17 239	46 652

Une convention de partenariat sera signée avec les 2 communes suivant les plans de financement suivants :

	Clavy-Warby	Saint-Loup-Terrier
Budget	25 092 €	46 652 €
Financements :		
OFB - 80%	20 074 €	37 322 €
Communauté de Communes – 10% :	2 509 €	4 665 €
Commune – 10% :	2 509 € Soit 1 255 € / an	4 665 € Soit 1 555 € / an

11) Installation centrale photovoltaïque sur les locaux communautaires pour auto consommation électrique : demandes de subvention DSIL et Climaxion

Le Bureau retient à l'unanimité le plan de financement suivant :

Dépenses	€	Recette	€
Investissement	40 000€	Subvention Climaxion	6600 €
		Prime d'investissement (Etat)	4752 €
		Subvention DSIL (Etat) 40%	16 000 €
		Crêtes	12 648 €
TOTAL	40 000€	TOTAL	40 000€

Et sollicite l'ensemble des subventions auprès de l'Etat (DSIL) et de la région (Climaxion).

12) Rencontre Territoire à Energie Positive (TEPOS) 23 à 25 Septembre 2020 à Le Mené : prise en charge des frais (déplacement, participation et hébergement) des participants de notre territoire

Le Bureau décide à l'unanimité les prises en charge pour les sept personnes qui se sont portées volontaires (Jean-Marie OUDART, Marcel LETISSIER (au titre du Conseil de Développement), Yves BREDY, Nicolas POIRET, Bernard MAIRIEN, Christian BELLOY et Rébecca BOURRUT).

Les frais de participation aux rencontres s'élèvent à 200 € par personne (soit 1360 € au total) et incluent : la participation aux ateliers, conférences, visites ainsi que les repas.

Le déplacement se fera en minibus, (seulement remboursement des frais (essence et péage) sur justificatif).

L'hébergement chez l'habitant est de 30€ par personne pour les 3 jours.

13) Programme d'assainissement collectif Lucquy – Coucy : avenant convention de mandat avec Coucy

Le Bureau décide à l'unanimité de signer l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes et la commune de Coucy du 25/11/2019 pour la construction d'un réseau et d'une station d'assainissement collectif avec les modifications suivantes :

- Art. 2 : programme de l'opération et calendrier : révision mise en place des canalisations avec compactage réduit, station moins importante,

<u>Calendrier :</u>	Appel d'Offres	Fin Septembre 2020
	Remise des plis	6 Novembre
	CAO	26 Novembre
	Attribution	30 Novembre
	Accord Agence de l'Eau	Mars 2021
	Démarrage Travaux	Juin 2021

- Art.6 : la procédure de passation du marché et CAO (appel d'offres ouvert avec 2 lots en MAPA)
- Art. 8.1 : coût estimatif de l'opération (réduit pour la partie travaux) à 5 946 884,70 € HT avec subvention supplémentaire de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (+20%).

14) Programme d'entretien de la rivière Vence (2020 – 2022) : Convention de délégation avec le Syndicat Mixte EPTB du Bassin de la Meuse (EPAMA)

Le Bureau décide à l'unanimité de signer cette convention qui prend en charge l'entretien annuel de La Vence : retrait des arbres et embâcles gênants avec les interventions urgentes prenant un caractère dangereux.

La Communauté de Communes reste en amont décisionnaire des interventions à réaliser, l'EPAMA interviendra ensuite par la signature des ordres de service.

La participation prévisionnelle s'élève à 30 000 € TTC sur une durée de 3 ans.

15) Programme d'entretien (2020 – 2022) du bassin de la Loire (affluent de l'Aisne) aide à l'Association Syndicale Autorisée de la Vallée de la Loire

Le Bureau décide à l'unanimité de soutenir les travaux d'entretien d'un coût total de 5 280 € HT (Maîtrise d'œuvre comprise) selon le plan de financement suivant :

Communauté de Communes selon le règlement d'aide (40%)	2 112 €
Fédération Départementale des pêcheurs Ardennais (15%)	792 €
ASA de la Vallée de la Loire (45%)	2 376 €

16) Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP) participation financière aux coûts de relevés GPS des réseaux en maîtrise d'ouvrage communes et syndicats

Le Bureau décide à l'unanimité de signer les conventions avec les communes et syndicats ci-dessous qui ont fourni les justificatifs nécessaires pour les participations financières suivantes :

SIAEP de Baalons, Bouvellemont, Jonval et La Sabotterie

Montant total des options 1, 2 et 3 :	6 144.00 € HT
Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie (80%)	4 915.20 €
Crêtes Préardennaises (10%) :	614.40 €
Reste à charge du SIAEP (10%)	614.40 €

SIAEP du Bois de Chateau

Montant total des options 1, 2 et 3 :	11 144 €
Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie (80%)	8 915.20 €
Crêtes Préardennaises (10%)	1 114.40 €
Reste à charge du SIAEP (10%)	1 114.40 €

SIAEP Tourteron Guincourt Ecordal

Montant total prestation SSE SIG	10 206 €
Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie (80%)	8 164.80 €
Crêtes Préardennaises (10%)	1 020.60 €
Reste à charge du SIAEP (10%)	1 020.60 €

Commune de Wagnon

Montant total des options 1, 2 et 3	2 785.20 €
Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie (80%)	2 228.16 €
Crêtes Préardennaises (10%)	278.52 €
Reste à charge de la commune (10%)	278.52 €

Commune de Montigny sur Vence

Montant total des options 1, 2 et 3	1 811.00 €
Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie (80%)	1 448.80 €
Crêtes Préardennaises (10%)	181.10 €
Reste à charge de la commune (10%)	181.10 €

Commune de Mazerny

Montant total des options 1, 2 et 3	1 219.00 €
Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie (80%)	975.20 €
Crêtes Préardennaises (10%)	121.90 €
Reste à charge de la commune (10%)	121.90 €

SIAEP de la Vence

Montant total des options 1, 2 et 3	10 997.00 €
Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie (80%)	8 797.60 €
Crêtes Préardennaises (10%)	1 099.70 €
Reste à charge du SIAEP (10%)	1 099.70 €

SIAEP de la Région de Novion Porcien

Montant total des options 1, 2 et 3	7 999 €
Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie (80%)	6 399.20 €
Crêtes Préardennaises (10%)	799.90 €
Reste à charge de du SIAEP (10%)	799.90 €

17) Construction d'une résidence séniors à Poix Terron : Convention de mandat avec la commune pour les travaux d'accès cheminement et réseaux

Le Bureau décide à l'unanimité :

→ Qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage soit signée avec la commune pour les travaux d'accès du béguinage à l'impasse de la gare et d'un

cheminement jusqu'à la route de Montigny sur Vence pour accès à la médiathèque. Les coûts seront refacturés à la commune déduction faite des subventions reçues (estimation à 110 000 € HT pour les travaux, et 8 360 € HT d'honoraires),
 → Que notre maître d'œuvre sous-traite la réalisation des plans, dossier de consultation, relation avec les concessionnaires, suivi des travaux (avenant au contrat avec la SCOP ARL Lecomte Perez).

18) Subvention aux accueils de loisirs (vacances de Février 2020)

Le Bureau décide à l'unanimité de retenir les montants des subventions suivantes :

Au titre des vacances d'hiver de février 2020 :

ASSOCIATIONS	Février 2020 (nombre d'heures)	SUBVENTION (en €)
Attigny (asso territoire)	2 068,5 h	827,40 €
Boulzicourt (Ptits loups de la Vence)	1 088 h	435,20 €
Chaumont Porcien (AMAP)	880 h	352 €
Lucquy	1 250 h	500 €
Poix-Terron	2 274,5 h	909,80 €
Prix les Mézières	451,25 h	90,25 €
Thin le Moutier	586,25 h	234,50 €
OACP (camp)	900 h	1 035 €
	9 498,5 h	4 384,15 €

Au titre des vacances d'été 2020 :

ASSOCIATIONS	Été 2020 (nombre d'heures)	SUBVENTION (en €)
Attigny (asso territoire)	En attente	
Attigny (asso territoire) séjour	En attente	
Boulzicourt (Ptits loups de la Vence)	3 928 h	1 571,20 €
Chaumont Porcien (AMAP)	En attente	
Chaumont Porcien (AMAP) séjour	En attente	
Poix-Terron	En attente	
Prix les Mézières	En attente	
Saulces Champenoises	En attente	
Signy l'Abbaye	En attente	
Thin le Moutier	En attente	
OACP (camp)	En attente	
	TOTAL	

**19)Chaufferie bois collective ancienne mairie de Saulces Monclin :
facturations quote part frais de maintenance
(multi – accueil, logements, salle socio – culturelle)**

Le Bureau décide à l'unanimité les répartitions suivantes des frais de maintenance et d'entretien :

Multi accueil 40%, Salle socio-éducative 30% (commune), 10% par logement (3 logements).

Cette nouvelle répartition sera mise en œuvre à compter du 1^{er} Octobre 2020.

**20)Fonctionnement de la Mission Locale Sud Ardennes pour insertion
professionnelle et sociale des jeunes : participation 2020**

Le Bureau décide à l'unanimité, le paiement de la cotisation 2020 qui s'élève à 1,18 € x 12 129 habitants soit 14 312,22 € (sans augmentation par rapport à 2019).

**21)Clôture travaux de réfection de la toiture du gymnase de Signy
l'Abbaye : Avenant à la convention de mandat avec la commune**

Le Bureau décide à l'unanimité de signer l'avenant n°2 à cette convention de mandat pour modifier les engagements selon les bases financières définitives suivantes :

Dépenses travaux honoraires pénalités retard – 2 tranches : **363 612.92 € TTC**

Recettes 2 tranches – **479 202.06 €** avec pour détail :

Avance Communauté de Communes : 86 880 €

Subvention FSIL 2018 : 85 320 €

Conseil Département : 56 880 €

Région : 34 495 €

Fonds de concours CEE Crêtes : 35 980 €

Emprunt : 120 000 €

FCTVA : 59 647.06 €

Le différentiel de 115 589.14 € est à reverser à la Communauté de Communes (correspondant à l'avance des 86 880 € et un surfinancement de 28 709.14 €).

**22)Renouvellement convention de partenariat Bibliothèque
Départementale des Ardennes pour plateforme numérique**

Le Bureau décide à l'unanimité de renouveler cette convention sur 2020 avec une participation financière de 2 253 € donnant accès à l'offre numérique « Le Bon Groin » et au logiciel Electre pour les bibliothèques locales.

**23)Subvention aux associations pour manifestations sportives ou
culturelles (Prix cycliste des côtes des Crêtes Préardennaises par
ECVB, Cyclocross d'intérêt régional de Gruyères par Gruyères
Animation)**

Prix des Côtes des Crêtes Préardennaises du 9 Août 2020 ECVB

Le Bureau décide à l'unanimité d'accorder à l'ECVB une subvention de 500 € sur un budget de 3 400 € compte tenu du niveau de cette compétition (équipes élites régionales et internationales) et de son caractère intercommunal (partenariat Evigny, Fagnon, Gruyères, Mondigny, Warnécourt).

Cyclocross Régional de Gruyères du 29 Novembre 2020

Le Bureau décide à l'unanimité (B. Blaimont n'ayant pas pris part au vote) d'accorder à Gruyères animations une aide de 400 € sur un budget de 2 900 € pour cette compétition de niveau régional.

24)Subvention aux associations pour équipement (Espace Environnement 08 équipement matériel entretien sentiers)

Le Bureau décide à l'unanimité de subventionner EE08 à hauteur de 80% du budget total d'achat de matériel pour l'entretien des sentiers de randonnées (en convention d'insertion avec la Communauté de Communes) dans la limite de 1 570 euros.

25)Subvention aux associations pour sauvegarde du patrimoine : Réhabilitation monument de Courcelles (bataille des 28 et 29 Août 1914) à Dommery par association Souvenir Français

Le Bureau décide à l'unanimité de subventionner à hauteur de 1 500 € sur un budget de 16 120 € TTC la rénovation et le déplacement de ce monument en bordure de voirie communale ainsi que le transfert des restes mortelles du commandant Roux mort au combat.

26)Reconduction sur 2020 de la subvention pour le Congrès France AVC en 2019

Le Bureau décide à l'unanimité cette reconduction de l'aide 2019 de 500 € sur 2020 au vu du bilan de ce 1^{er} symposium sur l'AVC organisé les 10 et 11 Octobre 2019 dans le Département.